



Autorité parentale et jour enfant malade hors temps de garde de l

Par Lds

Bonjour,

Le jugement est comme cela:

Là résidence et la garde de l'enfant est uniquement chez la mère.

Le père a un droit de visite et d'hébergement et a l'enfant 1 week end sur 2 et moitié des vacances scolaire avec versement d'une pension alimentaire.

Le père et la mère on l'autorité parentale chacun sur l'enfant.

Ma question est la suivante.

Dans le cas où l'enfant est malade et ne peut aller à l'école ou si l'école appelle car l'enfant est malade (de type angine/rhume...), le temps de garde étant chez la mère, est ce que c'est à la mère de récupérer l'enfant ou est ce que le père est tenu de prendre un jour enfant malade à savoir qu'il doit récupérer l'enfant la journée et le ramener au domicile de la mère le soir à savoir que c'est pas du tout le temps de garde du père.

Merci par avance pour votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Les deux parents sont responsables de la santé de leur enfant. L'un des deux doit aller le chercher s'il ne peut rester à l'école.

Si c'est le père qui s'en charge, il n'est pas obligé de le ramener à sa mère le soir : il peut exiger que celle-ci fasse le trajet jusqu'à son domicile.